



Règlement intérieur 2023-2024 Garderie

Mary sur Marne

1. L'inscription en garderie n'est effective qu'après avoir rempli et retourné la fiche de renseignements.
2. La garderie est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école Joseph KESSEL.
3. La garderie a lieu dans la salle de motricité de l'école maternelle et la cour de l'école.
4. Les horaires sont de :
7h30 à 8h20
16h30 à 18h00

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
5. Après 18h00, tout enfant restant en garderie sera accompagné à la Gendarmerie, comme la loi le prescrit.
6. Les enfants de la maternelle ne peuvent quitter l'établissement qu'avec les personnes autorisées sur les fiches de renseignements.
7. Les enfants de l'école primaire sont autorisés à rentrer seuls chez eux, à condition de fournir une autorisation parentale.
8. Les enfants sont sous la surveillance de Mademoiselle ZURANO et Madame HESS (ou personnel communal en cas d'absence).
9. En cas d'accident les pompiers seront contactés (pompiers de Lizy) les services de secours dépêchés.
10. Le tarif pour l'année 2023 / 2024 est:

- 1/2 heure : 0.75€

Toute 1/2 heure commencée est comptabilisée pour la facture.

11. Les heures de sortie sont libres.

Le Maire,
Monsieur Yves PARIGI

.....
Je soussigné (e)..... parent de l'enfant..... ,

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la garderie.

Fait à, le

Signature